

## SUBVENTIONS DE RECHERCHE STRATÉGIQUE

Les subventions de recherche stratégique a pour but de fournir un appui opérationnel aux professeurs réguliers (à temps plein) de la Faculté, qui ne rencontrent pas les critères d'admissibilité des concours du programme de développement de la recherche (Démarrage ou Transition) ou qui participent sur des subventions d'équipes ou de partenariats des trois conseils (e.g. Subventions de partenariat stratégique du CRSNG, Subventions de partenariat ou de développement de partenariat du CRSH, Subventions d'équipe des IRSC).

Ce financement a deux volets :

1. Volet développement : pour des subventions de recherche à court terme permettant aux professeurs à temps plein de la Faculté des sciences de la santé de poursuivre un projet de recherche lié au développement d'une demande de subvention, nouvelle ou révisée, mais ne répondent pas aux critères d'éligibilité, ou peuvent justifier d'autres obstacles les empêchant, de postuler au Programme de développement de la (Démarrage ou transition).
2. Volet équipe : pour des contributions facultaires aux propositions de recherche de partenariat ou d'équipe déposées aux trois conseils (e.g. Subventions de partenariat stratégique du CRSNG, Subventions de partenariat ou de développement de partenariat du CRSH, Subventions d'équipe des IRSC), auxquelles participent, en tant que candidat principal désigné/candidat principal (ou équivalent) un ou des professeurs réguliers (à temps plein) de la Faculté des sciences de la santé.

## **VOLET DÉVELOPPEMENT**

### **CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ**

- Avoir un poste permanent ou menant à la permanence à la Faculté des sciences de la santé
- Ne pas rencontrer les exigences du programme de développement à la recherche
- Avoir l'intention de présenter une demande auprès des trois organismes dans les 12 à 18 prochains mois
- Ne pas avoir obtenu de fonds du programme Subventions de recherche stratégique – Volet développement dans les dernières trois années

### **DATES LIMITES**

Deux compétitions par année se déroulent pour ce fonds. La contribution maximum de la Faculté est \$10,000. Les projets de recherche proposés doivent être complétés en un an.

Les dates limites sont:

Veuillez consulter le site Web pour obtenir des informations sur les dates limites pour postuler à cette opportunité.

**Les demandes doivent être envoyées par courriel (un seul fichier pdf) à : [fsrecherche@uottawa.ca](mailto:fsrecherche@uottawa.ca).**

Les demandes doivent respecter le format et les normes généralement acceptées par les organismes subventionnaires.

- Le texte doit être à interligne simple, d'un maximum de 6 lignes par pouce et de couleur noire
- La police acceptée est Times New Roman régulier, de taille 12, ou toute autre police comparable sans être de plus petite taille
- Les polices condensées et les demandes complétées uniquement en italique ne sont pas admissibles
- Tout le texte, incluant les références, doivent respecter ces normes. Les demandes incomplètes ou ne respectant pas les normes de présentation pourraient être rejetées ou désavantagées par rapport aux demandes complètes et respectant les normes de présentation.

### **EXIGENCES**

Les demandes pour les Subventions de recherche stratégique – Volet développement doivent inclure les informations suivantes :

Un formulaire de demande pour appui opérationnel aux activités de recherche, dûment rempli, accompagné de :

- Résumé du projet de recherche (max 1/2 page)
- Justification de la requête détaillant l'importance du projet de recherche et le plan d'action pour dépôt à une agence des trois conseils (max 1 page)
- Proposition de recherche (max 5 pages), incluant
  - Introduction
  - Questions de recherche et objectifs
  - Méthodologie
  - Résultats escomptés
  - Implication du personnel hautement qualifié (PHQ)
  - Stratégies de dissemination des connaissances

- Budget détaillé et justification de la demande en entier. Pour les contributions facultaires, seulement les coûts admissibles, tels que décrits dans les lignes directrices des trois conseils, seront considérés.
- CV commun ou équivalent du candidat principal

### PROCESSUS D'ÉVALUATION

Les demandes seront évaluées par le comité de la recherche de la Faculté, qui est présidé par le vice-doyen à la recherche et cinq membres du corps professoral régulier, dont un membre de chacune des unités académiques de la Faculté.

L'évaluation est basée sur la documentation disponible dans la demande originale.

#### *Critères d'évaluation :*

- La pertinence du plan d'action pour améliorer considérablement les chances du chercheur d'obtenir un financement externe de l'organisme subventionnaire pour le projet de recherche:
  - La faisabilité et congruence du plan d'action, du calendrier et des activités associées
- La qualité de la présentation :
  - La demande doit être claire, concise, lisible et complète.
- L'historique des accomplissements en recherche et incluant de façon non exhaustive :
  - La qualité et l'importance des contributions passées
  - Le niveau d'activités en recherche par rapport à l'expérience du chercheur
- Le besoin de fonds et justifications budgétaires, incluant:
  - Les justifications budgétaires relativement au plan d'action
  - Le besoin de fonds du PFT et la justification de la demande relativement à d'autres octrois obtenus ou disponibles. Les autres fonds présentement gérés par le demandeur doivent être clairement indiqués dans son C.V.

Le bureau de la recherche accusera réception de toutes les demandes. Tous les candidats seront notifiés de la recommandation du comité de la recherche, et recevront des commentaires à l'issue de l'évaluation facultaire.

#### Procédure post-octroi

Si la demande est approuvée après l'évaluation par le Comité de la recherche de la Faculté, le bureau de la recherche de la Faculté :

- Demandra la création d'un formulaire RE pour le montant accordée par la Faculté;
- Demandra du candidat principal, un rapport de fin de projet décrivant les retombées de la recherche et le plan de développement d'une proposition au trois conseils.

## VOLET ÉQUIPE

### CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Avoir un poste permanent ou menant à la permanence à la Faculté des sciences de la santé
- Participer comme candidat principal désigné / candidat principal (ou équivalent) sur des subventions d'équipes ou de partenariats des trois conseils (e.g. Subventions de partenariat stratégique du CRSNG, Subventions de partenariat ou de développement de partenariat du CRSH, Subventions d'équipe des IRSC).
- Ne pas avoir obtenu de fonds du programme Subventions de recherche stratégique – Volet équipe dans les dernières trois années.

### DATES LIMITES

Afin d'assurer l'inclusion des contributions facultaires dans les propositions de recherche, les demandes doivent être soumises au moins cinq semaines avant la date limite du concours de l'agence financière ciblé. **La contribution maximale de la contribution facultaire est de \$10,000.**

**Les demandes doivent être soumises électroniquement, en un seul document PDF, à [fssrecherche@uottawa.ca](mailto:fssrecherche@uottawa.ca), et doivent respecter le format et les normes acceptés par l'organisme subventionnaire ciblé.**

### EXIGENCES

Les demandes pour les subventions de recherche stratégique – volet équipe doivent inclure l'information suivante :

Un formulaire de demande pour appui opérationnel aux activités de recherche, dûment rempli, accompagné de :

- Justification de la demande décrivant l'importance du projet de recherche et l'alignement stratégique avec les priorités de recherche de l'École, de la Faculté et de l'Université (max 1 page)
- Ébauche étoffée de la proposition de recherche, le profil et rôle des membres de l'équipe de recherche, et un budget détaillé reflétant les dépenses du projet entier (incluant les détails du besoin de la contribution facultaire)
- CV commun ou équivalent du candidat principal

### PROCESSUS D'ÉVALUATION

Un nombre limité de bourses étant disponible, les demandes seront évaluées et sélectionnées par le comité de la recherche de la Faculté, qui est présidé par le vice-doyen à la recherche et cinq membres du corps professoral régulier, dont un membre de chacune des unités académiques de la Faculté.

L'évaluation est basée sur la documentation fournie dans la demande originale et porte sur les critères suivants :

#### *Critères d'évaluation*

- Importance stratégique du projet
- Justification de la demande de fonds et congruence avec le projet de recherche
- Bénéfices de l'initiative pour les stagiaires
- Historique des réalisations en recherche, incluant:
  - Qualité et importance des contributions précédentes
  - Niveau d'activité en recherche par rapport à l'expérience du candidat

Le bureau de la recherche accusera réception de toutes les demandes. Tous les candidats seront notifiés de la recommandation du comité de la recherche, et recevront des commentaires à l'issue de l'évaluation facultaire.

#### Procédure post-octroi

Si la demande est approuvée, après l'évaluation du comité de recherche de la Faculté, le bureau de la recherche :

- Rédigera une lettre d'appui et complétera tout autre document, tel qu'exigé par les lignes directrices du concours ciblé, confirmant les contributions financières de la Faculté, pour inclusion dans la demande de subvention. Les fonds seront octroyés seulement si la proposition est retenue à l'issue du concours de l'agence subventionnaire.

Si la demande est approuvée après l'évaluation de l'agence des trois conseils, le bureau de la recherche :

- Demandra la création d'un formulaire RE pour le montant accordé par la Faculté